

Évolution des jurys VAE à partir du 1^{er} septembre 2022

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L613-4 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération n°63-2004 du Conseil d'administration du 19 novembre 2004 ;*

Afin de limiter le nombre de personnes à mobiliser, sachant que la réglementation impose une majorité d'enseignants-chercheurs dans le jury, il est proposé pour la composition des jurys VAE : **au maximum 3 enseignants présents et 1 professionnel**, soit :

- 2 enseignants-chercheurs et 1 professionnel

ou

- 2 enseignants-chercheurs, 1 membre autre statut UBS invité sans voix délibérative et 1 professionnel.

Le professionnel choisi pourra prioritairement être un ancien candidat VAE du diplôme, en activité.

La rémunération proposée des membres de jurys est la suivante :

- 2 HETD par candidat passant en jury pour chaque enseignant UBS (enseignant-chercheur ou autre statut UBS invité sans voix délibérative) présent au jury
- 2 HETD pour les professionnels présents au jury (avec un effet rétro actif au 1^{er} septembre 2022).

Cette délibération sera mise en œuvre par le pôle VAE de l'UBS : chargé de l'accompagnement, et de l'organisation des jurys, le pôle VAE percevra les recettes de VAE des composantes pour 2022-2023 et se chargera de la rémunération des membres de jurys.

Les frais de déplacement éventuels occasionnés par le jury VAE seront pris en charge par le pôle VAE de l'UBS. Le tarif du remboursement est celui en vigueur à l'UBS.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés l'évolution des jurys VAE avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2022 en ce qui concerne la composition des jurys, la rémunération des professionnels associés participant à des jurys de VAE et la prise en charge des frais de déplacement éventuels des membres du jury.

Documents en annexe :

- Néant

Décompte des votes :			
	Suffrages exprimés :	21	
Membres en exercice :	27	Pour :	21
Membres présents :	17	Contre :	0
Membres représentés :	4	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 21 mars 2023

